

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1 Mention Droit des affaires, Parcours Droit Social** est ainsi constitué pour le 2nd semestre de l'année universitaire 2024-2025

**Présidente : Céline LAURICHESSE**

**Membres :**

Dominique ANDOLFATTO  
Jean-Christophe BOUGUERET  
Vincent CUISINIER  
Loïc FIRLEY  
Stéphanie GRAYOT-DIRX  
Natalie JOUBERT  
Hervé KRUGER

Sébastien MANCIAUX  
Isabelle MOINE-DUPUIS  
Mireille MONNIER  
Nicolas PANIER  
Stéphane REVILLET  
Claire SOURZAT

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 03/04/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

